

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° II-122

présenté par  
M. Lagarde et M. Guy Bricout

**ARTICLE 52****Mission « Cohésion des territoires »**

Rédiger ainsi la septième ligne du tableau de l'alinéa 18 :

«

Couple ayant quatre personnes à charge	4 167
--	-------

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise, bien que l'augmentation de 25 % du montant initial soit purement aléatoire, à montrer que vivre seul avec quatre personnes à charge n'est pas la même chose que vivre en couple avec quatre personnes à charge.